

Bilan

2024



Agir pour la nature :
bilan et perspectives

*act*⁴nature
international

sommaire

Introduction	4
I. Fonctionnement du dispositif	7
II. Méthode du bilan	8
III. Les entreprises concernées par le bilan	9
IV. Analyse des bilans	10
a) Volume et diversité des engagements	10
b) Temporalité des engagements	11
c) Atteinte des engagements	12
d) Méthodes de vérification des engagements	13
e) Lien avec les dix engagements communs	15
f) Thématiques abordées par les engagements individuels	16
Conclusion	23
Annexe 1 : Les 10 engagements communs	24
Annexe 2 : Les critères SMART	25
Annexe 3 : Les partenaires d'act4nature international	26

Introduction

En 2018, un large consortium réunissant des réseaux d'entreprises, des acteurs scientifiques, des ONG environnementales et des représentants des pouvoirs publics a lancé **act4nature international**, une initiative volontaire visant à mobiliser les entreprises à réduire leurs impacts et dépendance vis-à-vis de la biodiversité, tout en saisissant les opportunités liées à sa préservation. L'objectif : encourager la prise d'engagements concrets, ambitieux et mesurables pour préserver, restaurer et valoriser la biodiversité.

Depuis sept ans, l'initiative **act4nature international** a permis de fédérer un nombre croissant d'entreprises majoritairement françaises mais aux activités et impacts mondiaux, et a contribué à valoriser leurs engagements et actions en faveur de la biodiversité à l'échelle internationale. Cette mobilisation s'inscrit dans les priorités du **Cadre Mondial pour la Biodiversité de Kunming-Montréal** (ou **Global Biodiversity Framework, GBF**) adopté par 196 pays lors de la **COP15 de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB)** et décliné au niveau français par la **Stratégie nationale biodiversité (SNB) pour 2030**. En particulier, la cible **15 du GBF⁽¹⁾** invite les États à prendre des mesures légales, administratives ou politiques pour inciter et accompagner les grandes entreprises et institutions financières à évaluer, surveiller, divulguer et réduire leurs impacts et leurs risques sur la biodiversité. Dans ce contexte, l'initiative **act4nature international** est une **réponse volontaire et proactive** pour engager les entreprises dans une démarche de progrès.

C'est dans cette perspective que les engagements des entreprises, principalement françaises au sein du dispositif, ont également été analysés au regard des grandes thématiques de la SNB, afin d'identifier les **priorités d'action couvertes et les éventuelles lacunes à combler**. Cet éclairage complémentaire permet de mieux cerner les leviers activés par les entreprises, à la fois dans une logique d'alignement avec les politiques publiques françaises et de cohérence avec les engagements internationaux.

Les **engagements volontaires** pris dans ce cadre suscitent une forte attente des parties prenantes, tant en matière de transparence que de mise en œuvre des **actions prévues**. Les acteurs portant la démarche **act4nature international** estiment essentiel d'assurer la publication régulière d'un suivi des engagements pris pour rendre compte des travaux accomplis auprès des parties prenantes et permettre ainsi une **base de dialogue documenté entre entreprises, société civile, monde scientifique et pouvoirs publics**.

1 <https://www.cbd.int/gbf/targets/15>

Act4nature international publie aujourd’hui le bilan 2024 de la mise en œuvre des engagements de 60 entreprises, deux ans après le bilan précédent. Ce travail est fondé à la fois sur l’analyse du niveau de réalisation des actions prévues par les entreprises, de leurs thématiques, et du type de vérifications réalisées. Par sa transparence, le bilan entend développer l’expertise des entreprises en matière de biodiversité, le niveau d’ambition des actions prévues, et leur intégration dans des stratégies d’entreprises. Il permet aux entreprises de s’inscrire dans une dynamique d’amélioration continue et de mobilisation élargie pour une économie intégrant l’enjeu de biodiversité.



Nicolas Boquet, Directeur Environnement-Climat-Energie de l’Association française des entreprises privées (AFEP)

Claire Tutenuit, Déléguée Générale d’Entreprises pour l’Environnement (EpE)

Laurence Rouger de Grivel, Directrice Transition Ecologique du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)

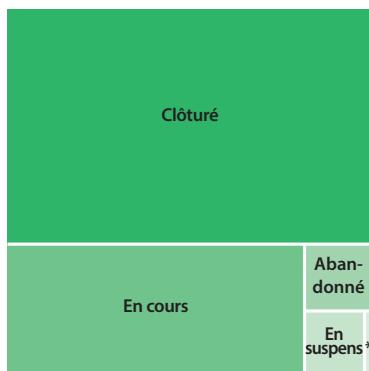
Nils Pedersen, Délégué Général du Pacte Mondial Réseau France (UN Global Compact Network France)

60
entreprises
ont soumis leur bilan individuel

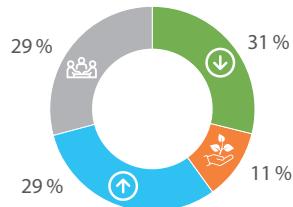
97 %
taux de participation
bilan 2024

497
engagements
analysés

Statut des engagements



Répartition des engagements par axes de la SNB

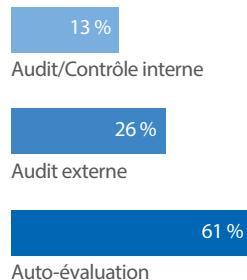


- Axe 1 : Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité
- Axe 2 : Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible
- Axe 3 : Mobiliser tous les acteurs
- Axe 4 : Les moyens d'atteindre ces ambitions

Lien avec les engagements communs



Méthodes de vérification



I. Fonctionnement du dispositif

Depuis son lancement en 2018, act4nature international rassemble **réseaux d'entreprises, ONG environnementales, organismes publics et partenaires scientifiques** pour encourager l'intégration des enjeux biodiversité dans les stratégies d'entreprise. Le dispositif a évolué au fil du temps afin de s'adapter aux exigences croissantes sur la scène internationale, notamment celles liées au Cadre mondial pour la biodiversité, adopté lors de la COP15 de la CDB.

Les entreprises participantes soumettent leurs engagements lors de **séquences organisées par le bureau d'act4nature international**. Ces engagements sont ensuite évalués par un **Comité de partenaires relecteurs⁽²⁾**, composé des acteurs mentionnés précédemment. À l'issue de cette relecture, un **temps d'échange** est organisé entre les entreprises et les partenaires relecteurs, afin de clarifier les améliorations proposées et de permettre à l'entreprise de finaliser une version révisée de ses engagements, qui sera ensuite présentée lors d'un Comité de pilotage.

Les entreprises doivent également veiller à intégrer plusieurs éléments clés dans leurs engagements afin de justifier leur démarche : les principaux enseignements tirés de leur **analyse de matérialité** et/ou des enjeux liés à leur secteur d'activité, une **dynamique d'amélioration continue** et un respect du **principe du « Comply or Explain »** - chaque engagement commun devant, sauf justification, être décliné en un engagement individuel (un engagement individuel pouvant par ailleurs couvrir plusieurs engagements communs).

Le **Comité de pilotage⁽³⁾**, composé des entreprises engagées, des partenaires et des entreprises soumettant leurs engagements, offre un espace de dialogue pour la présentation des axes principaux de la stratégie biodiversité des entreprises. Les partenaires examinent en amont les engagements proposés et formulent un avis sur leur conformité aux critères du dispositif. Cet avis permet d'orienter la discussion lors du Comité de pilotage, qui est consulté lors de la validation des engagements, lesquels doivent répondre aux **critères SMART⁽⁴⁾** et inclure les **10 engagements communs⁽⁵⁾** définis par le dispositif. Il est important de noter que les entreprises ont des niveaux de maturité différents et que les exigences varient en fonction de leur taille et de leur secteur d'activité. Une fois validés, ces engagements sont **signés par les dirigeants des entreprises** concernées et publiés sur le site d'act4nature international⁽⁶⁾.

2 Annexé 3.

3 Voir la quatrième de couverture.

4 SMART : Spécifique, Mesurable, Additionnel, Réaliste et Temporellement encadré –Annexe 2.

5 Annexe 1.

6 <https://www.act4nature.com/>.

Afin d'assurer cette transparence et de rendre compte de l'état d'avancement des engagements, un **bilan biennal** est établi à partir d'une grille de reporting renseignée par les entreprises. Ce processus itératif permet d'assurer une amélioration continue des engagements, et les résultats individuels sont publiés en ligne et librement accessibles.

II. Méthode du bilan

Dans le cadre de la campagne de reporting biennale d'act4nature international, **les entreprises ayant des engagements arrivant à échéance au plus tard fin 2024 ont été sollicitées pour fournir le bilan de leurs actions**. Une grille de reporting, élaborée par le bureau d'act4nature international, a ainsi été envoyée à 62 des 67 entreprises engagées, puisque cinq d'entre elles n'avaient aucun engagement concerné par cette campagne. Ces entreprises ont été invitées à indiquer l'état d'avancement de leurs engagements individuels.

Cette grille est structurée autour de plusieurs catégories d'information :

- 1 **La liste des engagements individuels arrivés à échéance avant ou en 2024**, comprenant le titre, le périmètre, les indicateurs ou objectifs associés, la période de mise en œuvre et les liens avec les 10 engagements communs
- 2 Pour chaque engagement, **un bilan des actions réalisées au 31 décembre 2024 : statut des actions, et commentaires associés** (résultats partiels ou définitifs obtenus)
- 3 **Le mode de validation** utilisé pour rendre compte de la mise en œuvre des engagements
- 4 **Les thématiques et sous-thématiques de la SNB** correspondant à chaque engagement.

Parmi les 62 entreprises contactées, **60 ont soumis leur bilan individuel, soit 97 %**. Ces données ont été compilées et analysées afin de produire la synthèse présentée dans ce document.

Les résultats individuels des entreprises, ainsi que leurs engagements, sont **publiés sur le site d'act4nature international**, en français et en anglais⁷⁾. La compilation des grilles peut être obtenue sur simple demande à l'adresse : engagement@act4nature.com.

Il est rappelé que chaque entreprise est responsable de la collecte, du suivi et du reporting des informations relatives à la mise en œuvre de ses engagements.

⁷ <https://www.act4nature.com/bilans-engagements-entreprises/>.

Chaque grille d'évaluation engage uniquement la responsabilité de l'entreprise qui l'a renseignée, act4nature international n'effectuant pas de vérification indépendante ni de demande de preuves pour attester des actions réalisées.

III. Les entreprises concernées par le bilan

Les **62 entreprises** concernées par le bilan sont celles dont **au moins un engagement est parvenu à échéance au plus tard fin 2024**. Les entreprises indiquées en maigre n'ont pas souhaité transmettre leur bilan. Pour rappel, cinq entreprises – Gecina, Pierre Fabre, Saint-Gobain, Séché Environnement et Sodexo – ne sont pas incluses dans cette campagne de bilan. Une partie de leurs engagements ont déjà été évaluée lors de la précédente édition, les autres présentent des échéances postérieures à 2024.

Entreprises concernées par le bilan 2024

ADP	Eramet	Rémy Cointreau
Air France	ERM France	Renault Groupe
Air Liquide	Forvia	RTE
Amundi	Hermès International	Sanofi
Arkema	Invivo ⁸⁾	Schneider Electric
Axa	Lafarge Holcim France	SCOR
Bel Groupe	Imerys	SEB Groupe
B&L Evolution	Kering	Servier
BNP Paribas	Kingfisher	SNCF
Bouygues Construction	Lagardère	Société Générale
BPCE Groupe	Lhoist	Solvay
Bureau Veritas	L'Oréal	Storengy
Carrefour	LVMH	Suez
Club Med	M2I	Technip Energies
Covivo	MACIF ⁹⁾	Thermocoax
Crédit Mutuel	Marsh France	Tikehau Capital
DIAM	Michelin	TotalEnergies
Diot-Siaci	Nexity	Unibail-Rodamco-Westfields
EDF	Opmobility	Groupe
Emerige	PAPREC Groupe	Veolia
ENGIE	PWC	Vinci

Retrouvez leurs engagements et bilans sur www.act4nature.com

8 N'a pas communiqué dans les délais.

9 Décision de sortir du dispositif en 2025.

IV. Analyse des bilans

Le site internet d'act4nature international propose un espace dédié aux « **Engagements en vigueur** », où figurent les entreprises engagées disposant d'engagements actuellement actifs. Cet espace permet de suivre l'évolution de leurs actions grâce aux bilans de mise en œuvre, élaborés par les entreprises elles-mêmes, se trouvant dans la catégorie « **Bilans des engagements** ».

Lorsqu'une entreprise parvient au terme de l'ensemble de ses engagements, elle est incitée à les renouveler, dans une démarche d'amélioration continue, en réhaussant l'ambition de ses actions. À défaut de renouvellement, les engagements échus sont transférés dans les archives historiques, organisées par année. Cette structuration garantit la **transparence et la traçabilité des actions mises en œuvre**, tout en valorisant les engagements passés.

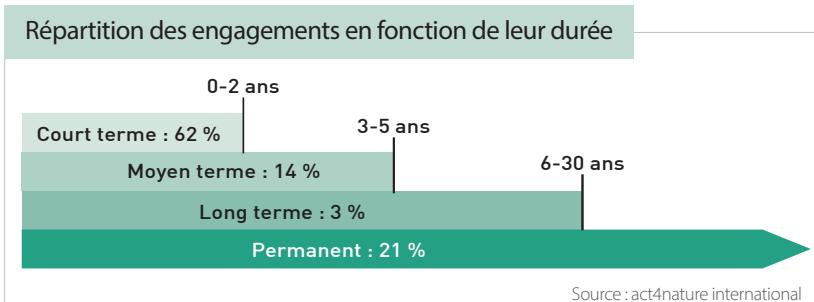
À ce jour, **67 entreprises sont activement engagées** dans le dispositif act4nature international. Issues de secteurs variés, elles contribuent concrètement à la préservation de la biodiversité en intégrant cet enjeu dans leur stratégie et leurs activités. Chaque engagement est **signé par le ou la dirigeant.e de l'entreprise**, témoignant ainsi d'un portage au plus haut niveau. Ces entreprises offrent également des exemples inspirants pour d'autres, favorisant une dynamique collective de progrès et d'amélioration continue.

Dans le cadre de cette campagne de bilan, **62 entreprises étaient éligibles**, c'est-à-dire disposant d'au moins un engagement individuel arrivé à échéance d'ici fin 2024. Parmi elles, **60 entreprises ont transmis leur bilan**, représentant un **taux de participation de 97 %**, en nette progression par rapport aux éditions précédentes (92 % en 2022 et 88 % en 2020). Cette dynamique reflète une prise de conscience croissante de l'intérêt de ce bilan, qu'il s'agisse d'un outil de communication interne ou externe, de comparaison ou d'un levier de suivi structuré de leurs actions en faveur de la biodiversité.

a) Volume et diversité des engagements

Ce bilan de synthèse porte sur **497 engagements évalués**, soit une médiane de 7 engagements par entreprise, contre 318 engagements issus de 54 entreprises (environ 6 par entreprise) lors de la précédente campagne. Il est important de souligner que la nature et le niveau d'ambition des engagements varient en fonction du secteur d'activité et du degré de maturité de chaque entreprise. Cette hétérogénéité rend les comparaisons directes plus complexes, mais reflète la **diversité des démarches mises en œuvre** pour contribuer à la préservation de la biodiversité.

b) Temporalité des engagements

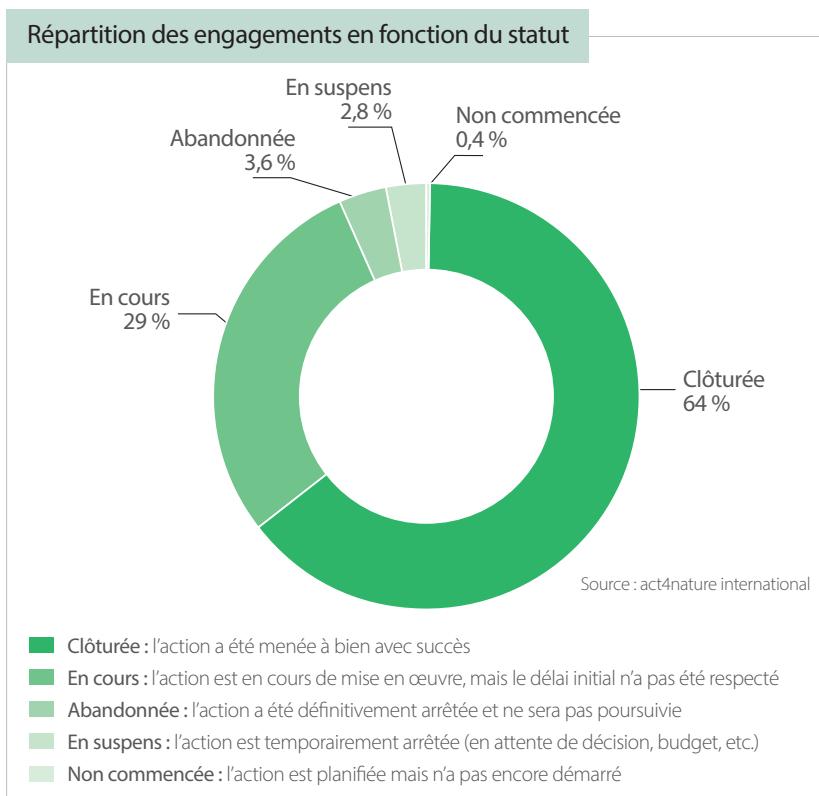


Parmi les **497 engagements analysés** dans le cadre de ce bilan, **79 % d'entre eux présentent une date d'échéance clairement définie**, tandis que 21 % sont formulés sous la forme d'engagements sans limite de temps, en tant qu'engagements à durée indéterminée dits « permanents » (contre respectivement 69 % et 31 % lors du précédent bilan). Cette évolution positive témoigne d'une structuration croissante des engagements, renforçant leur lisibilité et leur capacité à faire l'objet d'un suivi dans le temps. Elle s'inscrit également dans le renforcement des critères du dispositif, qui encourage désormais fortement la définition d'engagements plus concrets et orientés vers l'action à court et moyen terme.

Dans cette dynamique, le dispositif tend également à renforcer l'application du **critère de temporalité** des engagements SMART. Il est ainsi prévu que chaque engagement permanent fasse l'objet d'une clôture après deux exercices de reporting successifs, sauf en cas de renouvellement assorti d'un nouvel objectif avec une échéance clairement définie. Cette évolution vise à favoriser un cycle d'amélioration continue, tout en assurant la clarté et la traçabilité des actions engagées.

En détail, parmi les engagements à échéance définie, une grande majorité (76 %) concerne des **horizons courts** (0-2 ans, 62 %) ou **moyens** (3-5 ans, 14 %). Cela reflète une forte dynamique d'action immédiate en faveur de la préservation de la biodiversité, conforme aux objectifs du dispositif. Enfin, les engagements à **long terme** (6-30 ans), représentant 3 % du total, bien que plus rares, restent essentiels pour assurer la pérennité des actions en faveur de la biodiversité sur de longues périodes. Le dispositif prendra une décision concernant leur reconduction lors du réengagement en cours, afin de garantir une cohérence dans le suivi et la mise en œuvre. Les **engagements à durée indéterminée**, représentant 21 % du total (dont environ 58 % clôturés et 37 % en cours), viennent compléter ces actions à court et moyen terme en assurant une prise en compte durable des enjeux biodiversité dans les stratégies des entreprises. Ces engagements, qui étaient destinés à être pérennisés, ne sont pas systématiquement repris dans le cadre des renouvellements d'engagements, ce qui explique certains cas de clôture, comme expliqué précédemment.

c) Atteinte des engagements

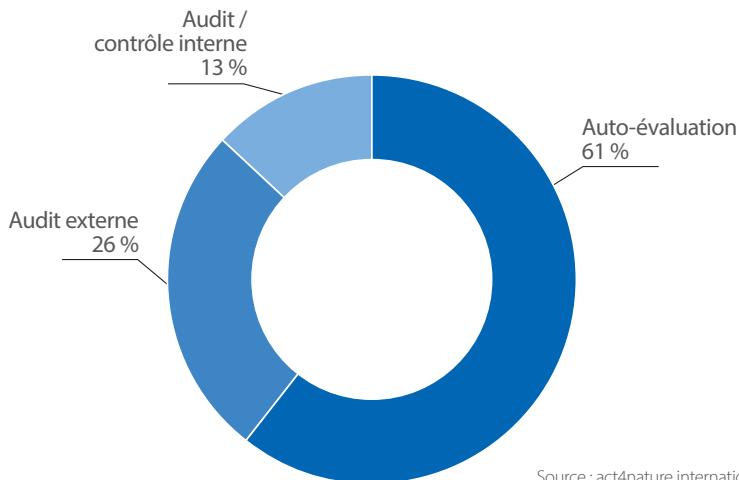


Parmi les engagements des entreprises concernés par cette campagne, **64 % ont été achevés avec succès**, reflétant une amélioration par rapport aux 59 % observés lors de la précédente évaluation. Par ailleurs, **29 % des engagements sont toujours en cours**, ce qui illustre un suivi continu et un engagement actif de la part des entreprises. Cependant, **3,2 % des engagements ont été suspendus ou non commencés**, souvent en raison de changements internes tels que des évolutions dans la direction ou des restructurations, un pourcentage similaire à celui du bilan précédent. Enfin, **3,6 % des engagements ont été abandonnés**, représentant un léger recul par rapport aux 4 % observés précédemment. Ces abandons s'expliquent principalement par des changements de contexte (réglementaire, stratégique ou organisationnel),

une réorientation vers d'autres modes d'action jugés plus adaptés, l'absence de reprise des engagements non atteints, ou encore des contraintes de ressources humaines et financières. Ces résultats soulignent l'importance d'un suivi rigoureux, et d'une approche adaptable et itérative dans les démarches biodiversité. Il ne s'agit pas seulement de mettre en œuvre des solutions, mais aussi de savoir les ajuster au fil du temps : si une action se révèle difficile à mettre en œuvre ou inadaptée, il est essentiel de revoir la stratégie et d'explorer de nouvelles solutions pour assurer l'efficacité des engagements.

d) Méthodes de vérification des engagements

Répartition des engagements en fonction de la méthode de vérification



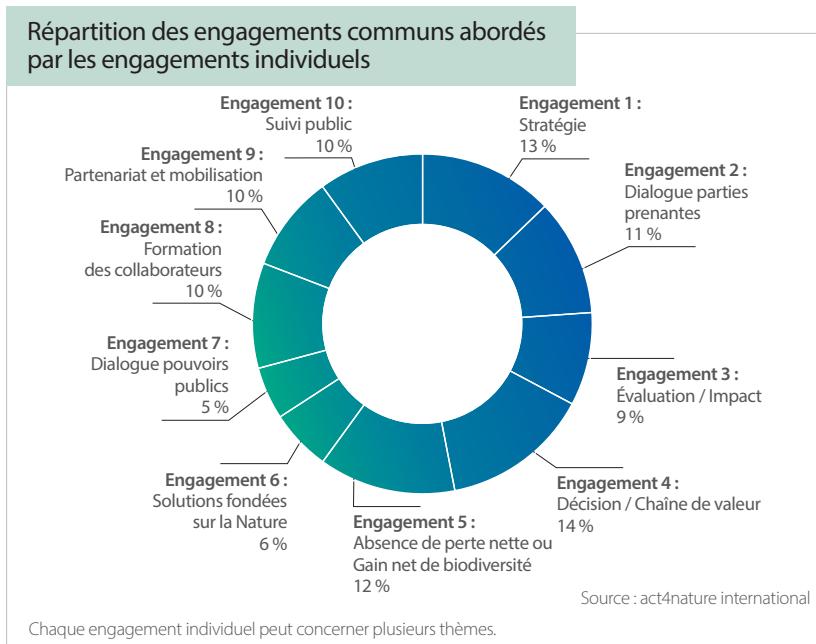
- **Auto-évaluation** : par les équipes en charge de l'action dans l'entreprise
- **Audit externe** : OTI, cabinet de conseil, auditeur développement durable, etc.
- **Audit/contrôle interne** : par les équipes internes en charge de la conformité de l'entreprise

Le bilan de la vérification des informations fournies par les entreprises engagées a été mis à jour en adoptant une approche simplifiée, désormais **conforme aux standards d'audit et de contrôle interne (IIA)**¹⁰. Trois options principales de vérification ont été retenues : **audit/contrôle interne, audit externe, et auto-évaluation**. Cette révision permet d'assurer une meilleure clarté et comparabilité des pratiques, tout en garantissant la conformité avec les standards généralement appliqués au sein des grands groupes.

Ainsi, 13 % des engagements ont fait l'objet d'une **vérification interne** par les équipes d'audit ou de contrôle interne, 26 % ont été audités par un **organisme externe**, et 61 % ont fait l'objet d'une **auto-évaluation**. Cette répartition marque une nette évolution en termes de transparence par rapport au bilan précédent, où 59 % des engagements ne précisait pas leur mode de vérification alors que l'intégralité des engagements ont un mode de vérification correspondant dans ce bilan. Grâce à l'introduction de ces trois modalités clairement définies, il est désormais possible de disposer d'informations plus complètes, facilitant l'analyse des tendances et de l'évolution des pratiques des entreprises en matière de biodiversité. L'adoption de cette méthode standardisée permettra également de renforcer la transparence et la rigueur dans le suivi des engagements pris par les entreprises.

10 Institute of Internal Auditors

e) Lien avec les dix engagements communs

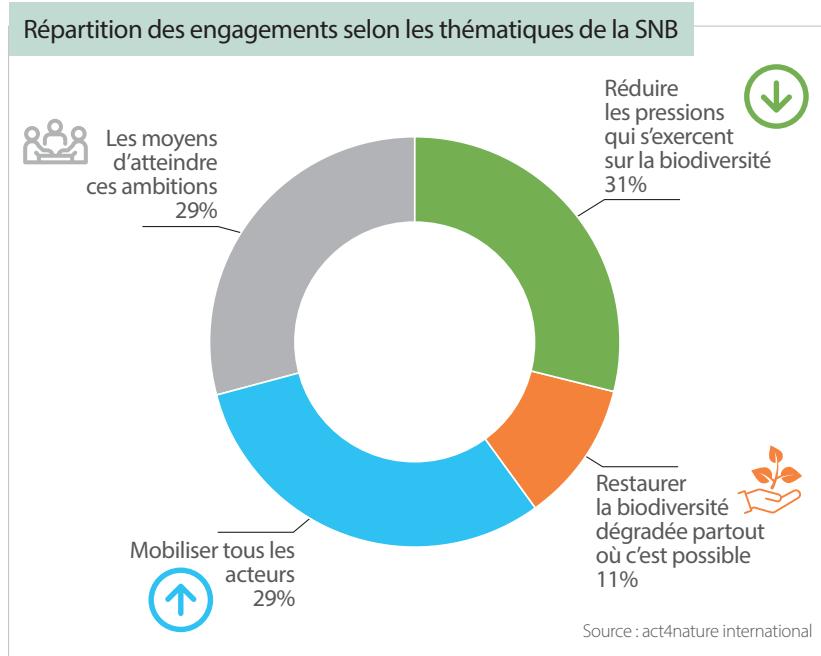


L'ensemble des thématiques des **10 engagements communs** définis en 2018 avec les **partenaires de act4nature international⁽¹¹⁾** est représenté dans les 497 engagements individuels étudiés dans le cadre de ce bilan, de façon relativement équilibrée. La répartition des engagements communs reste globalement stable par rapport aux années précédentes, avec quelques ajustements légers dans la priorisation des thématiques.

Les thématiques liées à l'intégration de la biodiversité dans la stratégie d'entreprise (engagement 1), à l'intégration de la biodiversité tout au long de la chaîne de valeur (engagement 4), et à l'absence de perte nette ou gain net de biodiversité (engagement 5) continuent de se distinguer comme les plus fréquemment abordées, chacune représentées dans environ 13 % des actions. De leur côté, les engagements portant sur les Solutions fondées sur la Nature (engagement 6) et le dialogue avec les pouvoirs publics (engagement 7) reçoivent moins d'attention, représentant respectivement 6 % et 5 % des actions réalisées. Ces résultats montrent une répartition des efforts qui demeure stable, avec des priorités qui évoluent peu d'une année à l'autre.

11 Annexe 3.

f) Thématiques abordées par les engagements individuels



Les engagements analysés dans le cadre de cette campagne ont été répartis selon les **quatre grands axes⁽¹²⁾** définis par la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB 2030)⁽¹³⁾ en réponse au Global Biodiversity Framework (GBF)⁽¹⁴⁾. Cette catégorisation, mise en place pour la première fois dans le cadre de ce bilan, n'existe pas lors des campagnes précédentes. Elle constitue une nouveauté méthodologique permettant d'appréhender plus finement les priorités stratégiques des entreprises en matière de biodiversité, et d'alimenter une réflexion sur la manière dont ces engagements peuvent progressivement converger vers les objectifs globaux de la SNB 2030, et *in fine* du GBF.

12 https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/SNB_Fiches_mesures.pdf.

13 Stratégie nationale biodiversité 2030.

14 <https://www.cbd.int/gbf>.

La répartition observée met en évidence une **concentration relativement équilibrée des engagements autour de trois thématiques principales**. Cette distribution témoigne d'une approche globale des entreprises, combinant la montée en compétence, l'intégration de la biodiversité dans leur gouvernance, et la volonté d'agir sur leurs impacts.

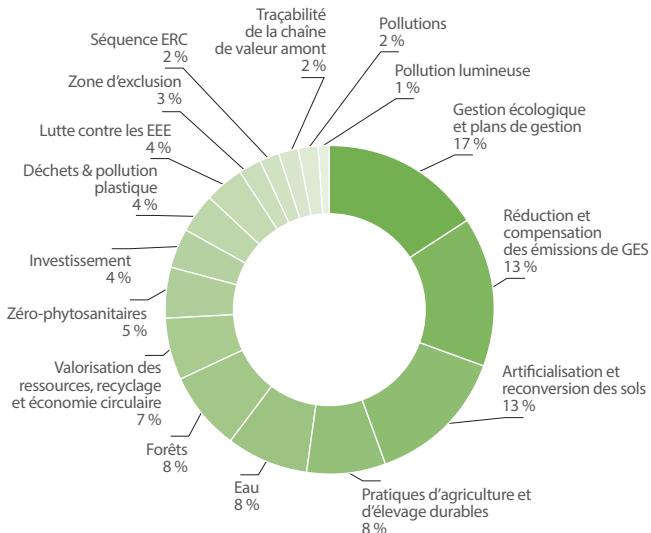
La **préservation et la restauration volontaires de la biodiversité**, quant à elle, ne représente que 11 % des engagements. Ce pourcentage relativement faible pourrait s'expliquer par plusieurs facteurs : la complexité opérationnelle de ce type d'actions, leur coût généralement plus élevé, ou encore leur inscription dans des temporalités longues, moins compatibles avec les logiques de court terme. Il peut également refléter les limites actuelles des outils de mesure et d'évaluation de ces actions, encore incomplets, imparfaits et souvent multiples, ce qui complique leur valorisation et leur intégration dans les stratégies d'engagement.

Ce déséquilibre appelle à **renforcer l'orientation vers des actions concrètes de préservation et de restauration**, tout en poursuivant les efforts sur les autres thématiques, afin d'aligner plus efficacement les engagements des entreprises avec les objectifs globaux de reconstruction et de préservation durable de la biodiversité.

Une diversité d'actions pouvant être renforcée au regard des axes de la SNB

Les **4 grands axes de la SNB 2030**, autour desquels s'articulent les engagements pris par les entreprises dans le cadre d'act4nature international, se déclinent en **plusieurs sous-thématiques**. Ces dernières révèlent les priorités d'action des entreprises engagées, mais aussi certains déséquilibres persistants.

Axe 1 : Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité



Source : act4nature international



Engagements act4nature correspondant à l'axe SNB réduction des impacts

Les entreprises engagées dans l'initiative act4nature international manifestent un fort investissement en faveur de la réduction des impacts directs de leurs activités sur la biodiversité, en particulier sur le changement d'usage des sols. Les trois thématiques les plus représentées sont la **gestion écologique et les plans de gestion (17 %)**, la **réduction et la compensation des émissions de gaz à effet de serre (13 %)** et la **lutte contre l'artificialisation des sols (13 %)**. Ces priorités témoignent d'une volonté d'ancrer les enjeux de biodiversité dans les opérations quotidiennes et d'agir sur les pressions les plus immédiates et maîtrisables. Bien que ces actions soient plus facilement mises en œuvre dans les domaines où les entreprises ont un contrôle direct, elles servent de point de départ pour une prise en charge plus large et stratégique des enjeux liés à la biodiversité dans l'ensemble de leurs opérations.

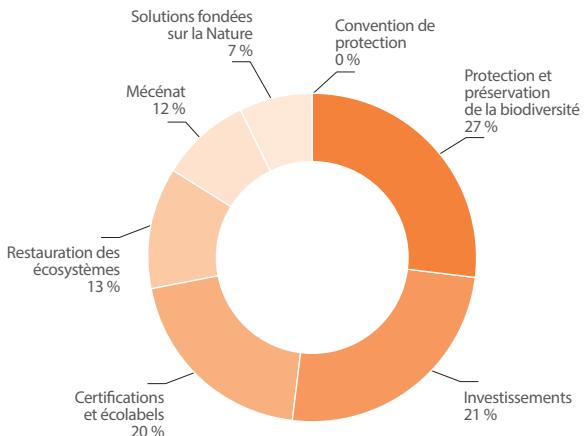


Cependant, pour une réduction plus efficace et systémique des impacts, il apparaît nécessaire que les entreprises aillent au-delà de leurs seuls sites opérationnels. Certaines thématiques stratégiques, telles que la **traçabilité de la chaîne d'approvisionnement** (2 %), la **séquence « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC)**⁽¹⁵⁾ (2 %) ou encore la **pollution lumineuse** (1 %), restent encore très peu mobilisées. Cette faible représentation souligne une opportunité d'élargir les engagements à des leviers moins exploités mais à fort potentiel de transformation.

En ce sens, une hiérarchisation des impacts selon leur matérialité, accompagnée d'une action renforcée sur la chaîne de valeur – en amont comme en aval – permettrait de mieux cibler les efforts là où les enjeux sont les plus critiques, en fonction des activités et caractéristiques de chaque entreprise. Comparativement, dans l'analyse des engagements collectifs, l'engagement commun 4 « Décision / chaîne de valeur » apparaît comme celui étant le plus mobilisé. Renforcer la traçabilité, en particulier, est une étape essentielle pour élargir l'impact positif au-delà du périmètre direct de l'entreprise.

15 À noter ici que les engagements entrant dans cette catégorie répondent au critère d'additionnalité par rapport à la législation et à la réglementation en vigueur. Les actions d'évitement, de réduction et de compensation des impacts des entreprises conformément à leurs obligations réglementaires ne peuvent donc pas faire l'objet d'engagements dans le cadre du dispositif sur le sol français.

Axe 2 : Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible



Source : act4nature international



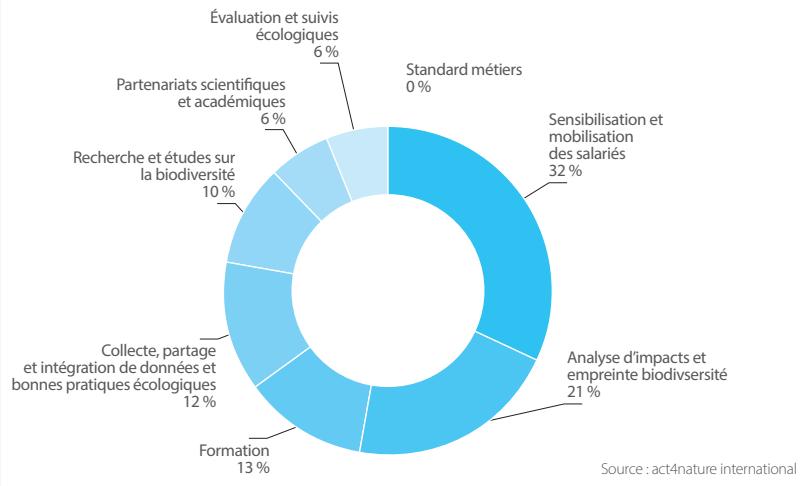
Engagements act4nature correspondant à l'axe SNB préservation et restauration

Bien qu'essentiel à la **régénération des écosystèmes**, ce pilier reste le moins investi par les entreprises, avec seulement 11 % des engagements. Les actions déclarées relèvent majoritairement de démarches indirectes, comme la **protection et la préservation de la biodiversité** (27 %), les **investissements** (21 %) ou encore les **certifications et écolabels** (20 %). À l'inverse, les leviers d'action plus directs tels que la **restauration des écosystèmes** (13 %) ou les **Solutions fondées sur la Nature** (7 %) sont encore peu mobilisés, tandis que les **conventions de protection** sont totalement absentes (0 %), ce dernier pouvant relever d'un manque de clarté dans la définition des sous-thématiques, un aspect qui pourrait être précisé lors de la prochaine campagne.

Si certaines entreprises ont amorcé des actions concrètes, il apparaît essentiel de renforcer cette dynamique en fixant des objectifs chiffrés et en menant des actions localisées, par exemple via les **Solutions fondées sur la Nature**¹⁶, qui répondent directement à l'engagement commun 6 d'act4nature international.

16 <https://uicn.fr/solutions-fondees-sur-la-nature/>.

Axe 3 : Mobiliser tous les acteurs

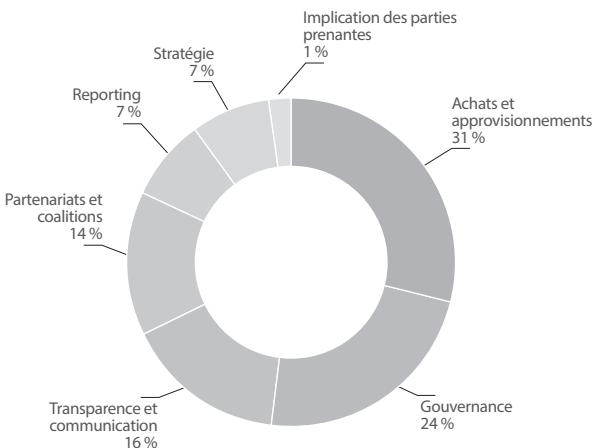


Engagements act4nature correspondant à l'axe SNB renforcer les connaissances

Avec 29 % des engagements, ce pilier est le plus représenté, traduisant une dynamique positive en faveur de la sensibilisation aux enjeux de biodiversité. Les actions se concentrant en grande majorité sur la **mobilisation et la sensibilisation des salariés** (32 %), l'**analyse des impacts et empreintes biodiversité** (21 %) ainsi que la **formation** (13 %) témoignent également d'une volonté d'intégrer ces enjeux dans les réflexions stratégiques. Cette dynamique fait écho aux attentes du dispositif, qui encourage également la mobilisation et la formation des instances dirigeantes, indispensables à une transformation profonde et pérenne des pratiques. En ce sens, ces résultats rejoignent ceux de l'analyse des engagements communs, où les engagements communs 3 « Évaluation / impacts », 8 « Formation collaborateurs » et 9 « Partenariats / mobilisation » figuraient parmi les moins mobilisés. Toutefois, en les considérant sous l'angle du renforcement des connaissances, ces résultats s'harmonisent davantage avec les actions observées ici.

Cependant, certaines briques essentielles restent peu développées, comme les **évaluations écologiques** (6 %) ou la **construction de standards métiers** (0 %). Pour progresser, les entreprises doivent renforcer leur compréhension des dépendances de leurs activités vis-à-vis de la biodiversité, ainsi que des risques et opportunités associés, afin de structurer des démarches fondées sur une connaissance plus fine et opérationnelle.

Axe 4 : Les moyens d'atteindre ces ambitions



Source : act4nature international



Engagements act4nature correspondant à l'axe SNB gouvernance, implication des parties prenantes et sensibilisation

Ce pilier, qui représente 29 % des engagements, met en évidence l'attention croissante portée à l'intégration des enjeux biodiversité dans la structure décisionnelle et les relations de l'entreprise. Ce constat rejoint l'engagement commun 4 « Décision / chaîne de valeur », qui ressortait comme étant le plus mobilisé, mettant en lumière l'importance de la prise en compte des enjeux biodiversité non seulement au niveau décisionnel, mais aussi tout au long de la chaîne de valeur de l'entreprise. Néanmoins, la traçabilité reste un enjeu complexe, encore peu traité de manière concrète dans les engagements. Les actions se concentrent principalement sur les **achats et approvisionnements responsables (31 %)** et la **gouvernance (24 %)**, deux leviers essentiels pour structurer des engagements robustes. Renforcer les politiques d'achat permettrait d'améliorer la cohérence des actions menées tout au long de la chaîne de valeur, en particulier en amont.

Les volets liés à la **transparence et la communication (16 %)**, au **reporting (7 %)** et à l'**ancrage stratégique (7 %)** confirment une volonté d'alignement global, bien qu'il reste des marges de progression en matière de pilotage. Si les **partenariats et coalitions (14 %)** témoignent d'une ouverture au dialogue, l'**implication directe des parties prenantes** demeure marginale (1 %). Un développement plus systématique de cette intégration permettrait de mieux ancrer les engagements dans les réalités territoriales et sociales des entreprises.

Conclusion

Les résultats de ce troisième bilan confirment la **dynamique engagée portée par act4nature international et la capacité des entreprises à transformer leurs engagements en actions concrètes en faveur de la biodiversité**. L'analyse des **497 engagements** arrivés à échéance d'ici 2024 témoigne d'une diversité d'approches, d'une mobilisation croissante des équipes, et d'une meilleure articulation affirmée avec les objectifs internationaux.

Ce bilan témoigne du caractère concret du dispositif, avec des actions fondées sur des temporalités claires et donnant lieu à des résultats mesurables. L'exigence d'objectifs SMART et leur suivi documenté dans le temps permet non seulement d'évaluer plus finement les progrès réalisés, mais aussi de positionner à titre indicatif les engagements au regard des axes structurants de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB 2030), et *in fine* du GBF. Cette lisibilité résulte du **travail individuel et collectif approfondi des partenaires relecteurs**, dont l'implication rigoureuse vise à apporter à toutes les parties prenantes les éléments nécessaires à leur propre appréciation des engagements.

La diversité des actions engagées, leur intégration progressive dans la stratégie des entreprises et l'implication renforcée des directions générales montrent que le dispositif continue d'assurer son rôle de catalyseur. En facilitant l'appropriation des enjeux biodiversité grâce à une **méthodologie volontaire, souple et transversale**, act4nature international permet à chaque entreprise de progresser à son rythme, en cohérence avec ses enjeux sectoriels et ses moyens.

La répartition des engagements dans les différents engagements communs d'act4nature international et les thématiques de la SNB révèle une **volonté affirmée d'agir sur des leviers opérationnels et organisationnels**, en particulier concernant la gouvernance et les chaînes de valeur. Pour optimiser les efforts des entreprises, un meilleur équilibre est toutefois à encourager entre les différents piliers, notamment en **renforçant les actions de terrain** (préservation, restauration) et en **consolidant les outils d'évaluation, de pilotage et de vérification** (indicateurs, standards métiers, conventions).

Au-delà de l'évaluation de la mise en œuvre des engagements, ce bilan vise à encourager les entreprises à poursuivre leur démarche d'amélioration continue et à inspirer d'autres entreprises à s'engager. Le dispositif évolue avec la mise en place de nouveaux ajustements visant à renforcer progressivement les exigences et à encourager des engagements plus ambitieux de la part des entreprises.

L'analyse des résultats du bilan est librement accessible sur le site d'act4nature international ainsi que chacune des grilles d'analyse renseignées par les entreprises.

Annexe 1 : Les 10 engagements communs

- 1 Stratégie** : Intégrer la biodiversité dans notre stratégie d'entreprise en se fondant sur les connaissances scientifiques disponibles.
- 2 Dialogue parties prenantes** : Dialoguer avec l'ensemble de nos parties prenantes sur leurs attentes, nos impacts, nos actions et nos progrès.
- 3 Évaluation** : Évaluer les différentes composantes de la biodiversité qui nous concernent par des indicateurs d'impacts directs et indirects, de risques et de progrès, et, lorsque c'est pertinent pour la prise de décision, évaluer économiquement nos impacts et notre dépendance au bon fonctionnement des écosystèmes.
- 4 Chaîne de valeur** : Promouvoir l'intégration progressive de la biodiversité dans les décisions tout au long de nos chaînes de valeur, de la production des matières premières naturelles jusqu'à la fin de vie des produits après usage par les consommateurs.
- 5 Zéro perte nette** : Éviter en premier lieu, réduire et en dernier lieu compenser nos impacts, en visant au cas par cas au moins une absence de perte nette, voire un gain net de biodiversité, dans nos activités et zones géographiques d'influence, et en prenant en compte les besoins d'adaptation des écosystèmes au changement climatique.
- 6 Solutions fondées sur la Nature** : Développer en priorité des Solutions fondées sur la Nature, en nous assurant que leur mise en œuvre est conduite de façon scientifiquement fondée et bénéfique pour la biodiversité, notamment en promouvant une certaine variété dans ces solutions.
- 7 Dialogue pouvoirs publics** : Intégrer la biodiversité dans notre dialogue avec les pouvoirs publics, de manière à appuyer la prise en compte de cet enjeu dans les politiques publiques; lorsque nous y sommes invités, contribuer aux stratégies nationales pour la biodiversité des pays dans lesquels nous intervenons.
- 8 Sensibilisation et formation** : Sensibiliser et former nos collaborateurs à la biodiversité et à sa relation avec leurs métiers; promouvoir et encourager leurs initiatives en faveur de la nature et accorder une reconnaissance à ces actions et pratiques.
- 9 Partenariats** : Mobiliser les ressources et établir les partenariats appropriés pour soutenir nos actions concrètes et en assurer le suivi.
- 10 Reporting** : Rendre compte publiquement de la mise en œuvre de ces engagements et nos engagements individuels détaillés ci-après.

Annexe 2 : Les critères SMART

Spécifique : ensemble d'actions pouvant être de natures diverses et avoir des liens directs et indirects avec la biodiversité.

Mesurable : il est possible d'en suivre la mise en œuvre effective par des indicateurs d'impacts directs et indirects, de risques et de progrès ; il est également possible d'en identifier, suivre et évaluer les effets sur l'état de la biodiversité et sur l'évolution des comportements d'acteurs.

Additionnel : qui va au-delà du simple respect de la législation et de la réglementation, mais aussi peut être additionnel par rapport à la politique passée et actuelle de l'entreprise. Qui conduit à des effets positifs, significatifs, matériels, directs ou indirects, sur la biodiversité, sans effets négatifs.

Réaliste : en cohérence avec l'ensemble des activités de l'entreprise signataire, que ce soit en termes d'évitement, réduction des impacts négatifs ou de mesures favorables à la biodiversité. Les objectifs des actions sont définis de façon proportionnée à la taille, aux moyens et aux activités de l'entreprise.

Temporellement encadré : les objectifs et les actions prévues évoluent et s'intègrent dans une ambition progressive, afin d'améliorer la performance écologique de l'entreprise. C'est un véritable programme, ayant une durée explicite et des dates de mise en œuvre.

Annexe 3 : Les partenaires d'act4nature international

● Réseaux d'entreprises



Network France



Alliance pour
la Préservation
des Forêts



Observatoire
de la responsabilité
sociétale
des entreprises

● Organisme public



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

● ONG environnementales



● Partenaires scientifiques



Remerciements

Ce bilan a été réalisé par le bureau d'act4nature international sous la responsabilité de l'Afep, EpE, le MEDEF et le Pacte Mondial Réseau France. Ceux-ci remercient Emmanuelle Bluon, Responsable Biodiversité chez EpE, Eva Allezy, chargée de mission Biodiversité chez EpE, Sébastien Sureau, Directeur de mission Environnement du MEDEF, Mona Rivet, Chargée de mission Environnement au MEDEF, Florian Burel, Chargé de mission Climat et Biodiversité au Pacte Mondial Réseau France, Nathalie Pessel, Responsable du Pôle Programmes au Pacte Mondial Réseau France, et Hélène Marotin, Manager act4nature international, qui a organisé la collecte des données fournies par les entreprises et rédigé ce bilan.

L'Afep, EpE, le MEDEF et le Pacte Mondial Réseau France remercient chaleureusement les partenaires d'act4nature international et les entreprises engagées pour leurs précieuses contributions à la dynamique de ce dispositif.

Nicolas Boquet, Directeur Environnement-Climat-Energie de l'Association française des entreprises privées (AFEP)

Claire Tutenuit, Déléguée Générale d'Entreprises pour l'Environnement (EpE)

Laurence Rouger de Grivel, Directrice Développement Durable du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)

Nils Pedersen, Délégué Général du Pacte Mondial Réseau France (UN Global Compact Network France)

Ce document a été imprimé par une imprimerie qui intègre le management environnemental dans sa politique globale, sur du papier PEFC.

Entreprises engagées dans act4nature international



En date du 1^{er} mai 2025